

SEANCE DU 2 MARS 2026 A 19H00

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, Mme Magali TETRAULT, Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Adrien BERTON, M. Hervé BARON, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Mathieu MERER, M. François BASSET-CHERCOT, M. Thierry LARCHER, M. Jérôme ROY, Mme Sophie NICOLAS, M. Vincent PARAT

Etait excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

• Approbation du conseil municipal du 09/02/2026

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 9 février 2026.

• Devis barnums

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs associations de la commune souhaiteraient acquérir un barnum par le biais de la commune, remboursée sous forme de don.

Les barnums seraient utiles pour les diverses manifestations qui ont lieu tout au long de l'année (braquet, 14/07...)

La commune elle-même ayant souvent besoin d'avoir recours à un barnum notamment lors des fêtes nationales, marchés gourmands, fêtes rurales..., aussi, Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis sur l'acquisition d'un barnum pour la commune.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de 4 barnums pour les associations et 1 barnum pour la commune. Aucun ne sera loué aux particuliers (trop de contraintes logistiques).

Monsieur le Maire présente les devis de 3 entreprises vendant des barnums et explique que ceux de l'entreprise « France barnums » mesurant 6*12 m et 334 kg ont été préférés par le président de l'association du braquet.

Après délibération, le conseil municipal

- ACCEPTE le devis France barnums pour un montant total de 11 760.72 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document s'y rapportant

• Dématérialisation – Adhésion au GIP RECIA

- AJOURNÉ –

- Dématérialisation : convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État.**

- AJOURNÉ -

- **Devis ADNSI : Maintenance informatique du secrétariat**

(Madame Sophie NICOLAS quitte la séance)

Monsieur le Maire rappelle que la société ADNSI a sécurisé et modernisé l'environnement de travail du secrétariat. Elle propose également un contrat de maintenance annuel pour un montant de 1 824 € TTC.

Ce contrat comprend une intervention d'1/2 journée tous les 3 mois (soit 2 jours/an) ainsi que les petits dépannages ponctuels (si nécessaires). Si panne plus importante il y a, l'intervention sera décomptée du contrat annuel ou facturée.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité :

- **ACCEPTE** le devis de la société ADNSI pour un montant de 1 824 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant

(Madame Sophie NICOLAS réintègre la séance)

- **Devis SACEM**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les systèmes de forfaits proposés par la SACEM (société qui gère la répartition des droits d'auteur).

Après réflexion et lecture plus approfondie du dépliant reçu, il est constaté que la commune n'est pas particulièrement concernée. Le conseil municipal décide donc de ne pas donner suite.

- **Achat et transfert licence 4**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bar-tabac « chez bilou » va fermer. En effet, l'actuel exploitant quittera les lieux prochainement et propose à la commune la cession de sa Licence IV pour 11 000 €.

Monsieur le Maire explique avoir pris conseils et en fait part à l'assemblée ; il ajoute que l'ancien propriétaire du café souhaiterait finalement éventuellement reprendre le commerce et est déjà entré en contact avec l'exploitant.

Aussi, le conseil municipal décide donc d'attendre voir le déroulé des événements et laissera soin à la nouvelle équipe municipale de prendre la décision.

- **Questions diverses**

- **Fête rurale**

Monsieur Jérôme ROY explique qu'il reste le planning de la tenue des buvettes à faire. Il ajoute que la mise en place des tables aura lieu mercredi 4 mars 2026 à 18h00 et que vendredi 6 mars en soirée, il y aura besoin d'aide pour monter les barnums.

Le dernier décompte des ventes fait état de 259 participants.

Le conseil municipal s'est clôturé à 20h00.

DURAND OLIVIER	GOURBILLON CHRISTOPHE	MERER MATHIEU
ARCHAMBAULT CLAUDINE	BERTON ADRIEN	PARAT VINCENT
BARON HERVÉ	TETRAULT MAGALI	ARNAULT JOËL
NICOLAS SOPHIE	BASSET-CERCOT FRANÇOIS	DE LA PORTE DU THEIL LOÏC
BOURGUEIL CHANTAL	LARCHER THIERRY	ROY JÉROME
GADEAU DOROTHÉE	BARRAUD FRÉDÉRIC	POUPINEAU LAETITIA
BATARD FLORIAN	LAGRUE NICOLE	BLANCHARD MAXIME
DE RANCÉ MARIE-LINE		